

OMPI



WO/AC/13/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 29 juin 2009

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI

Treizième réunion
Genève, 8 – 12 juin 2009

RAPPORT

adopté par le Comité d'audit de l'OMPI

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe(s)
Introduction	1 et 2
Points de l'ordre du jour	
Point 1 : Examen du programme de réorientation stratégique.....	3 à 8
Point 2 : Projet relatif à la nouvelle construction.....	9 à 11
Point 3 : Contrôle interne.....	12 à 30
A. Normes IPSAS	16 et 17
B. Suivi de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision	18
C. Division de l'audit et de la supervision internes	19 à 29
Point 4 : Évaluation des travaux et du fonctionnement du Comité d'audit de l'OMPI.....	30
Point 5 : Questions diverses.....	31 à 38
A. États financiers de l'OMPI	31 et 32
B. Divulgence financière / déclaration d'intérêt	33 à 36
C. Prochaine réunion du Comité d'audit de l'OMPI	37 et 38
Annexe I : Ordre du jour adopté par le comité	
Annexe II : Liste des documents	

INTRODUCTION

1. Le Comité d'audit de l'OMPI (ci-après dénommé "comité") a tenu sa treizième réunion du 8 au 12 juin 2009. Étaient présents MM. Pieter Zevenbergen (président), George Haddad (vice-président), Geoffrey Drage, Gong Yalin, Akuetey Johnson, Akeem Oladele, Khalil Issa Othman, Igor Shcherbak et Gian Piero Roz.
2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour (annexe I).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

EXAMEN DU PROGRAMME DE RÉORIENTATION STRATÉGIQUE

3. Le document présenté au comité au titre de ce point de l'ordre du jour figure dans l'annexe II du présent rapport.
4. Le comité s'est félicité de s'entretenir une nouvelle fois avec le directeur général, M. Francis Gurry, et deux membres de son cabinet : M. Naresh Prasad, directeur, et Mme Chitra Narayanaswamy, conseillère principale.
5. Le directeur général a donné des informations au comité sur l'état d'avancement du programme de réorientation stratégique. Il a présenté dans leurs grandes lignes les principaux défis que devrait relever l'Organisation aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur pour mener à bien le mandat qui lui a été confié. Le comité a pris note du fait que le programme de réorientation stratégique intégrera les principales recommandations de l'évaluation bureau par bureau qu'il a été demandé au Secrétariat de mettre en œuvre. Il a aussi pris note du fait que le programme remplaçait le programme d'améliorations structurelles.
6. Le comité a noté avec satisfaction les informations sur les progrès réalisés jusqu'à présent mais a considéré que ces informations ne constituaient pas une feuille de route pour la mise en œuvre du programme, qui indiquerait, sur la base d'un calendrier commun, les liens réciproques entre les différents modules, les besoins sur le plan de l'organisation et des ressources. Par conséquent, le comité a considéré que les informations fournies n'étaient pas suffisantes pour pouvoir suivre et évaluer l'action engagée par le Secrétariat.
7. Le comité a reconnu les difficultés liées aux programmes visant à améliorer les structures. Ces programmes étaient complexes et susceptibles de durer un certain temps. Ils devraient s'agir de programmes complets et intégrés élaborés selon les mots d'ordre suivants : précis, mesurables, atteignables, réalistes, en temps opportun et cohérents, ainsi que le comité l'avait recommandé précédemment à sa sixième réunion (paragraphe 24.a) et b) du document WO/AC/6/2) et que cela avait été confirmé par l'Assemblée générale de l'OMPI (paragraphe 34 du document WO/GA/34/16).

Recommandation

8. Le programme de réorientation stratégique devrait être mis en œuvre
- i) conformément à une feuille de route indiquant, en fonction d'un calendrier commun, les liens réciproques entre les différents modules, les besoins sur le plan de l'organisation des ressources, et
 - ii) d'une façon globale et intégrée en fonction des mots d'ordre suivants : précis, mesurable, atteignable, réaliste, en temps opportun et cohérent.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR**PROJET RELATIF À LA NOUVELLE CONSTRUCTION**

9. Les documents présentés au comité au titre de ce point de l'ordre du jour figurent dans l'annexe II du présent rapport.
10. Des informations et des explications ont été communiquées verbalement au comité par Mlle Boutillon, secrétaire du Comité de la construction; M. Favatier, directeur financier (contrôleur), Département de la gestion des finances, du budget et du programme; M. Alfio Favero, consultant à la Section des projets relatifs à la nouvelle construction, Division des bâtiments, Secteur des affaires générales et de l'administration, et M. Jean-Daniel Fehr, directeur général du projet, Burckhardt+Partner SA (le "pilote").
11. Le comité a pris note des éléments ci-après :
- a) Les travaux de construction du nouveau bâtiment administratif continuaient de progresser de telle sorte que l'achèvement du bâtiment était toujours prévu pour octobre 2010.
 - b) La phase d'aménagement intérieur devrait débiter comme prévu cet automne et entraîner une augmentation substantielle du nombre des entreprises et ouvriers sur le chantier d'où une augmentation des risques. Cette phase exigerait par conséquent de la part du pilote et du comité de la construction un renforcement de la supervision et de la coordination.
 - c) La mise en place du nouveau centre informatique et l'application des normes minimales de sécurité au siège des organisations du système des Nations Unies (HMOSS) ne devraient pas avoir d'incidence sur le calendrier d'ensemble.
 - d) Si les États membres avalisaient la nouvelle salle de conférence proposée, des dispositions ont été prises pour que la construction de cette salle n'entrave pas la suite des travaux relatifs au nouveau bâtiment administratif.
 - e) L'architecte devait achever le dossier relatif à la nouvelle salle de conférence proposée à la fin du mois de juin, à la suite de quoi le Secrétariat terminerait l'analyse de rentabilité. Le comité a été informé du fait que le coût des études de faisabilité a été réduit de 200 000 francs suisses.

f) Le pilote communiquerait dans son prochain rapport une synthèse de l'état d'avancement des principaux projets de construction, suffisamment tôt pour la prochaine réunion que le comité devait tenir en août, ainsi que les dernières mises à jour appropriées du registre des risques du pilote.

g) À partir de la prochaine réunion du comité, le Secrétariat fournirait à ce dernier les dernières mises à jour appropriées du registre des risques de l'OMPI.

h) Des fonds ont été alloués dans le budget relatif au projet en vue de l'acquisition de mobilier pour la nouvelle cafétéria et les meubles de bureau destinés au nouveau bâtiment administratif seraient financés (comme lors des déménagements similaires antérieurs) sur le budget ordinaire, et uniquement dans la mesure où du nouveau mobilier serait nécessaire pour un certain nombre de bureaux seulement.

i) Il n'existait aucun critère précis s'agissant de l'occupation des locaux à usage de bureaux en fonction de l'ordre hiérarchique des membres du personnel. Le comité a estimé qu'il pourrait être utile de disposer de directives écrites à la fois en ce qui concerne l'occupation des bureaux et les normes applicables au mobilier afin de garantir une certaine cohérence à l'avenir.

j) Le Secrétariat demanderait des conseils auprès de la sécurité informatique en vue d'éviter les risques d'atteinte à la sécurité par l'accès aux informations et aux données confidentielles relatives aux principaux projets de construction.

k) S'agissant du financement, le contrat entre l'OMPI et les banques prêteuses prévoyait un amortissement de l'emprunt à un taux de 3% par an, c'est-à-dire sur une période de 33,3 années, alors que la durée contractuelle du prêt correspondait à la durée de la construction, soit environ 3 ans, plus 15 ans, soit au total 18 ans. Toutefois, l'OMPI escomptait refinancer le prêt au terme de cette dernière période afin d'éviter de devoir payer des intérêts par la suite. Si cette option ne pouvait pas être concrétisée, l'OMPI prolongerait le contrat avec la banque jusqu'à la fin de la période d'amortissement. Si la trésorerie de l'OMPI demeurait solide, l'OMPI pourrait ne pas être dans l'obligation d'utiliser la totalité du prêt de 114 millions de francs suisses et des 16 millions de francs suisses prévus au titre de la reconduction de l'emprunt.

l) Les recommandations figurant dans le rapport d'audit final concernant l'examen des registres de risques de l'OMPI en ce qui concerne le projet relatif à la nouvelle construction (document IA/02/2009).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

CONTRÔLE INTERNE

12. Les documents présentés au comité au titre de ce point de l'ordre du jour figurent dans l'annexe II du présent rapport.

13. Des informations et des explications ont été données au comité par M. Philippe Favatier, directeur financier (contrôleur), Département de la gestion des finances, du budget et du programme, Secteur des affaires générales et de l'administration; M. Nick Treen, directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes; M. Jaime Sevilla, directeur de la Division des achats et des contrats, Secteur des affaires générales et de l'administration, et M. Richard Lane, chef de la Section de la sécurité informatique, Division de l'informatique, Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques et Académie mondiale de l'OMPI.

14. Le comité a passé en revue les questions en suspens et les recommandations formulées à sa douzième réunion (document WO/AC/12/2) et a demandé des éclaircissements sur les mesures prises à cet égard.

15. Le comité a de nouveau noté que la coordination entre la Division de l'audit et de la supervision internes et le Comité d'audit, d'une part, et le vérificateur externe des comptes, d'autre part, devait être améliorée. Le comité a considéré qu'une amélioration de la collaboration à ce niveau était essentielle, en particulier compte tenu du programme de réorientation stratégique à venir.

A. Normes IPSAS

16. Le comité a demandé des précisions sur différentes parties du rapport et a noté les éléments ci-après :

- a) le rapport comprenait aussi *de facto* le plan d'exécution du projet de planification des ressources de l'entreprise;
- b) le rapport demeurait un document de bonne qualité et était exhaustif. Les diverses activités semblaient bien coordonnées;
- c) aucun plan d'exécution du projet actualisé n'a été présenté (le comité disposait d'un plan daté du 30 mars 2009);
- d) un registre de la gestion des risques a été incorporé;
- e) compte tenu des complexités du domaine et du nombre de tâches à mener à bien par diverses personnes dans plusieurs secteurs, il serait utile que l'équipe et le comité disposent d'un diagramme de GANTT, indiquant les dépenses effectives par rapport au budget, afin de faciliter la gestion du projet et son suivi;
- f) il ne ressortait pas clairement dans quelle mesure la sécurité d'accès était envisagée;
- g) les dispositions budgétaires prévues dans le projet pour la formation et comme marge de sécurité pourraient être insuffisantes.

Recommandation

17. L'équipe responsable du projet devrait

- a) inclure dans le plan d'exécution du projet la sécurité d'accès ainsi que des mesures relatives à la gestion de l'accès au système une fois le projet exécuté, et
- b) élaborer un diagramme de GANTT montrant la mise en œuvre par étape et l'interdépendance des éléments de la mise en œuvre des normes IPSAS, ainsi qu'un état des dépenses par rapport au budget.

B. Suivi de la mise en œuvre de la liste des recommandations relatives à la supervision

18. Le comité a pris note des éléments ci-après :

- a) À l'exception i) de certaines modifications relativement mineures concernant le calendrier des recommandations en suspens relatives à la supervision et ii) de l'envoi au directeur général d'un mémorandum daté du 27 mai 2009, proposant un texte pour les principes directeurs de mise en œuvre à inclure dans le projet existant d'ordre de service n° 24/2008, il n'existait aucun élément permettant d'affirmer que la Division de l'audit et de la supervision internes avait donné suite de façon substantielle aux observations et aux recommandations du comité formulées au paragraphe 22 du document WO/AC/12/2, s'agissant de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision.
- b) En ce qui concerne les principes directeurs de mise en œuvre proposés en matière de supervision mentionnés ci-dessus (sous-paragraphe 19.a)), il n'existait aucun lien évident, pour le cas où les principes n'étaient pas pris en compte, avec les sanctions mentionnées dans le Statut et Règlement du personnel, qui constituait le seul fondement juridique dans la perspective d'éventuelles actions disciplinaires.

C. Division de l'audit et de la supervision internes

19. Le comité a noté les éléments suivants :

- a) Au sujet du rapport de situation trimestriel du 2 avril 2009 établi par la division, il apparaissait qu'aucun progrès substantiel n'avait été réalisé en ce qui concerne l'établissement de priorités parmi les activités de la division et la présentation de rapports sur ces activités par rapport aux observations et aux recommandations formulées par le comité à sa douzième réunion tenue en mars 2009 (paragraphe 14 et 19 du document WO/AC/12/2).
- b) Le comité n'était pas certain que l'OMPI dispose d'un cadre approprié pour conduire des investigations en particulier en l'absence
 - i) d'une politique adoptée en bonne et due forme, et
 - ii) d'un manuel sur la procédure à suivre en matière d'enquête (voir la recommandation formulée par le comité à sa quatrième session (tenue du 26 au 29 mars 2007, paragraphe 13.c) du document WO/AC/4/2). Cette situation constitue un facteur de vulnérabilité pour l'Organisation et les membres de son personnel.

c) Le comité a été informé que le chef de la Section de l'évaluation avait démissionné six mois après avoir pris ses fonctions. À cet égard, le comité a rappelé que l'administrateur principal chargé de l'évaluation avait été transféré à la Section de la gestion et de l'exécution des programmes pour une période de sept mois. Le comité a fait part de sa préoccupation devant le fait que, dans les circonstances actuelles, la Division de l'audit et de la supervision internes était dans l'incapacité d'assumer ses fonctions d'évaluation.

d) S'agissant de la planification, compte tenu du personnel dont elle disposait actuellement, la Division de l'audit et de la vérification interne envisageait de réduire l'étendue de ses activités lorsqu'elle procéderait à un examen de son plan de travail en septembre 2009.

20. Le comité a été informé du fait que la Division de l'audit et de la vérification internes avait achevé un rapport sur l'éthique et l'intégrité et a demandé que des exemplaires de cette étude lui soient communiqués.

Rapport d'audit sur l'examen d'opérations d'achat importantes à l'OMPI

21. Le comité a conclu que les administrateurs continuaient à ne pas respecter les dispositions de l'ordre de service n° 21/2006 Rev. Il a noté que la mise en œuvre du principe de planification des ressources de l'entreprise comme instrument susceptible de faciliter l'application du nouveau règlement financier et de son règlement d'exécution devrait porter en partie sur les composantes de la procédure relative aux achats. Le comité a estimé toutefois que les administrateurs devraient être tenus pour responsables du non-respect des dispositions de l'ordre de service.

22. Des efforts devraient parallèlement être déployés en vue de faire en sorte que les procédures relatives aux achats soient appliquées par toutes les parties concernées dans le souci d'éviter les pesanteurs administratives ("respecter ou expliquer"). Cela contribuerait à ce que les administrateurs respectent mieux les procédures).

23. Le comité a aussi noté qu'entre 1,5% et 2% du budget annuel de l'Organisation étaient dépensés par l'intermédiaire du Centre international de calcul (CIC), organisation coopérative fournissant des services à des organes des Nations Unies, sans supervision réelle appropriée de la Division de l'audit et de la supervision internes ou de la Division des achats et des contrats. Le comité s'est félicité de la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, et a dit avoir compris les explications fournies par la Division des achats et des contrats à propos du fait que le mémorandum d'accord conclu avec le CIC ne constituait pas un véritable accord d'autorisation de passation de marchés. Il semblait toutefois y avoir une absence de supervision appropriée pour des dépenses d'un montant de 5,5 à 6 millions de francs suisses par an.

Recommandations

24. Des dispositions devraient être prises au sein de l'OMPI pour faire en sorte que le mémorandum d'accord et les SDA avec le CIC soient conformes aux règles de contrôle interne de l'Organisation et que les services soient fournis à la satisfaction de l'Organisation, dans le respect des règles que celle-ci applique à n'importe quel fournisseur de produits ou de services.

25. Le Département de la gestion des ressources humaines et le Bureau du conseiller juridique devraient arrêter les procédures à engager en cas de non-respect des dispositions de l'ordre de service n° 21/2006 Rev., y compris sous la forme de sanctions financières si nécessaire. Ces procédures devraient figurer dans une révision de l'ordre de service en question.

Rapport final sur l'audit relatif au contrôle d'accès aux ressources informatiques

26. Le comité a accueilli avec satisfaction le rapport attirant l'attention sur de sérieuses lacunes dans le contrôle de l'accès aux ressources informatiques. Il a relevé que la mise en œuvre des recommandations était lente en raison du nombre restreint de membres du personnel chargés de cette tâche et de l'affectation de ceux-ci, parallèlement, à des tâches urgentes, de procédures de recrutement lentes et de procédures d'achat trop longues.

27. Étant donné que l'Organisation dépend de plus en plus des systèmes informatiques et compte tenu de l'importance de la sécurité de l'information disponible à l'OMPI ainsi que des difficultés que pose la pénurie de personnel pour la mise en œuvre de systèmes de sécurité appropriés, le comité s'est déclaré préoccupé par l'aptitude à s'acquitter de leurs fonctions des membres du personnel affectés à la sécurité informatique.

28. Le comité a aussi fait observer que des assurances devraient être obtenues du CIC à propos, d'une part, de la sécurité des données de l'OMPI stockées dans les machines de ce centre et, d'autre part, des mesures de sécurité mises en œuvre par le CIC. Ces assurances devraient être renouvelées régulièrement.

29. Le comité reprendra son examen de la question de la sécurité informatique à sa session suivante, une fois que le nouveau chef de service aura été nommé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

**ÉVALUATION DES TRAVAUX ET DU FONCTIONNEMENT DU
COMITE D'AUDIT DE L'OMPI**

30. Le comité a examiné un rapport préliminaire sur l'évaluation, établi par le sous-comité créé à cet effet du Comité d'audit, et un certain nombre de suggestions ont été formulées. Le rapport final sur l'évaluation devrait être disponible à la mi-juillet 2009.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTIONS DIVERSES

A. États financiers de l'OMPI

31. Les documents présentés au comité au titre de ce point de l'ordre du jour figurent dans l'Annexe II du présent rapport. Des informations et des explications ont été fournies verbalement au comité par Mme Janice Cook Robbins, chef des services des finances, Département de la gestion des finances, du budget du programme, Secteur des affaires générales et de l'administration.

32. Le comité a saisi cette occasion pour connaître la teneur de certaines modifications qui seront apportées aux états financiers à la suite de la mise en œuvre des normes IPSAS. Il s'agira de combler certaines lacunes des procédures dues aux normes comptables applicables actuellement dans le système commun des Nations Unies.

B. Divulgence financière/déclaration d'intérêts

33. Les documents soumis au comité au titre de ce point de l'ordre du jour figurent dans l'annexe II du présent rapport. Ces documents ont été envoyés au comité par le directeur général, conformément au mandat du comité, qui veut que celui-ci examine notamment les accords concernant des domaines tels que la divulgation financière; ils étaient assortis d'une demande à l'effet d'obtenir du comité que ce dernier soumette le présent document à l'examen de sa treizième session pour que le Secrétariat puisse transmettre toutes observations que le Comité d'audit pourrait souhaiter faire au Comité de coordination de l'OMPI, à temps avant la tenue de la session du Comité de coordination prévue les 15 et 16 juin 2009.

34. Des informations et des explications ont été fournies verbalement au comité par Mme Jessamyn Honculada, juriste principale au Bureau du conseiller juridique.

35. Compte tenu du caractère imminent de la tenue de la soixante et unième session ordinaire (vingt-deuxième session extraordinaire) du Comité de coordination de l'OMPI (15 et 16 juin 2009), le comité a écrit une lettre au directeur général, datée du 12 juin et remise le même jour, pour transmission au Comité de coordination, dans laquelle figuraient les observations ci-après du comité sur le document WO/CC/61/4 :

- “1. Il n'est pas précisé comment les différends avec des membres du personnel de l'OMPI seront réglés à la suite de la mise en œuvre des règles de divulgation. Il a notamment été relevé qu'il n'existait aucun ordre de service portant création du bureau de la déontologie ou définissant le mandat dudit bureau, et qu'un vaste pouvoir était confié au directeur général. En outre, selon les mécanismes applicables, bien qu'il ait été conseillé au comité de lui conférer un caractère temporaire, le bureau de la déontologie fait partie du Bureau du conseiller juridique. Cette organisation pourrait aboutir à des conflits d'intérêt dans la mesure où, lors d'un différend avec un membre du personnel impliquant une divulgation d'intérêts, le Bureau du conseiller juridique participera à la procédure disciplinaire contre ledit membre du personnel.
- “2. Il n'est pas indiqué comment les nouveaux membres du personnel recrutés par l'OMPI seront informés des règles de divulgation.
- “3. Il n'est pas indiqué comment les contrats de travail des fonctionnaires ou des agents temporaires seront touchés par l'introduction des règles de divulgation : à première vue, ces nouvelles règles se traduiront par une modification des clauses et des conditions des contrats.
- “4. L'expérience au sein du système des Nations Unies a montré que les problèmes de conflits d'intérêts aboutissant à des mesures disciplinaires avaient pour origine des achats impliquant des membres du personnel ayant un grade inférieur à celui de D-1. Compte tenu de cela, le comité a dit être d'avis que tous les membres du personnel de la Division des achats et des contrats et du Comité d'examen des

contrats de l'OMPI ainsi que les membres du personnel de divisions importantes chargées d'achats devraient être tenus de respecter les règles de divulgation financière.

- “5. À l'origine, les propositions prévoyaient un système de divulgation sur papier. Le comité a reconnu que cette façon de procéder pouvait convenir si un nombre limité de membres du personnel devaient appliquer les règles mais qu'il serait difficile de procéder de la sorte si le nombre de ces membres était élevé ou si un examen ou une actualisation réguliers des divulgations était nécessaire. Par conséquent, le comité recommande l'utilisation, dès le départ, d'un système informatique. Toutefois, la question de la sécurité des données étant essentielle, le comité a relevé qu'il n'était pas suffisamment tenu compte de cette question dans les propositions.
- “6. En ce qui concerne les éléments de la divulgation, il n'existe pas de définition du terme ‘contrôle’ pour les intérêts produits par les actions d'entreprises. En outre, il semble qu'il y ait une incohérence entre les règles exposées dans la partie C.2 (page 4) de l'appendice I de l'annexe IV et celles figurant dans la partie D (page 4).
- “7. Il n'est pas clairement précisé, dans les propositions retenues, comment les différents degrés de divulgation financière seront contrôlés.”

36. Dans sa lettre au directeur général, le comité a dit qu'il était important de traiter ces questions afin que les règles de divulgation soient acceptées par les membres du personnel; il a demandé que sa lettre soit transmise au président du Comité de coordination de l'OMPI et qu'elle soit inscrite à un point de l'ordre du jour de la soixante et unième session ordinaire (vingt-deuxième session extraordinaire) du Comité de coordination de l'OMPI prévue les 15 et 16 juin 2009.

C. Session suivante du Comité d'audit de l'OMPI

37. La session suivante du comité devrait avoir lieu du mardi 18 août au vendredi 21 août 2009.

38. Sous réserve de plus amples discussions au sein du comité, le projet d'ordre du jour de cette session devrait comporter les points suivants :

1. Compte rendu sur les faits nouveaux concernant le programme de réorientation stratégique
2. Projet relatif à la nouvelle construction
3. Contrôle interne :
 - A. faits nouveaux concernant les normes IPSAS
 - B. faits nouveaux sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de supervision
 - C. validation du rapport sur l'exécution du programme
 - D. déontologie et intégrité
 - E. rapports d'audit interne sur l'examen des registres de risques de l'OMPI et sur l'audit des voyages et de l'administration des missions à l'OMPI

4. Réunion avec le médiateur et le Conseil du personnel
5. Évaluation des travaux et du fonctionnement du Comité d'audit de l'OMPI
6. Questions diverses

[L'annexe I suit]

OMPI



WO/AC/13/1

ORIGINAL : anglais

DATE : 8 juin 2009

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI

Treizième réunion
Genève, 8 – 12 juin 2009

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Secrétariat

1. Examen du programme de réorientation stratégique
2. Projet relatif à la nouvelle construction
3. Contrôle interne :
 - A. normes IPSAS
 - B. suivi de la mise en oeuvre des recommandations relatives à la supervision
 - C. division de l'audit et de la supervision internes
4. Évaluation des travaux et du fonctionnement du Comité d'audit de l'OMPI
5. Questions diverses

[Fin du document]

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME DE RÉORIENTATION STRATÉGIQUE

“Rapport sur l’avancement du programme de réorientation stratégique à l’intention du Comité d’audit de l’OMPI”, accompagné d’un courrier électronique daté du 5 juin 2009 pour transmission dudit rapport.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE NOUVELLE CONSTRUCTION

a) Rapport sur l'état d'avancement

“Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction “, daté du 26 mai 2009, établi par le président (directeur général) et le secrétaire (I. Boutillon) du Comité de construction.

b) Rapports mensuels du pilote

Rapports mensuels du pilote (y compris les rapports mensuels de l'entreprise générale) n^{os} 28 et 29 pour les mois de mars et avril 2009.

c) Registres de risques

- Actualisations n^{os} 16 (mars 2009) et 17 (avril 2009) du registre des risques de l'OMPI;
- Registre des risques du pilote (actualisations de mars et avril 2009);
- IA/02/2009 : rapport d'audit interne : “examen des registres de risques de l'OMPI en ce qui concerne le projet relatif à la nouvelle construction”, daté du 19 mars 2009, avec memorandum d'accompagnement daté du 2 mars 2009 de M. Treen au directeur général.

d) Mouvements de trésorerie

Projections concernant les mouvements de trésorerie pour la durée totale du projet relatif à la nouvelle construction (1998-2012).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRÔLE INTERNE

a) Normes IPSAS

Lettre datée du 6 avril 2009 de M. P Favatier au président, aux fins de transmission

- du “document sur la phrase initiale du projet de mise en œuvre du Règlement financier et de son règlement d’exécution ainsi que des normes comptables internationales du secteur public” (projet FRR–IPSAS), version 2.1 datée du 30 mars 2009, établi par Robert Lawton, et
- du “journal de gestion des risques pour le projet de mise en œuvre FRR-IPSAS”, mis à jour le 30 mars 2009.

b) Suivi de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision

- Mémoire interne intitulé “Suivi des recommandations relatives à la supervision”, daté du 18 mai 2009, adressé par M. N. Treen au directeur général et au président du Comité d’audit de l’OMPI
- Mémoire interne intitulé “Liste des recommandations relatives à la supervision restant à mettre en œuvre”, daté du 15 avril 2009, adressé par M. N. Treen aux gestionnaires de programme
- Révision des pages 18, 25 et 26 (version anglaise) de “Première partie : liste des recommandations relatives à la supervision non encore mises en oeuvre”
- “Première partie : liste des recommandations relatives à la supervision non encore mises en oeuvre”
- “Deuxième partie : liste des recommandations de l’OMPI relatives à la supervision mises en œuvre de 2002 à 2008” et,
- Tableau intitulé “Recommandations relatives à la supervision – état au mois de mai 2009”.

c) Division de l’audit et de la supervision internes

- “Rapport intérimaire trimestriel de la Division de l’audit et de la supervision internes : janvier–mars 2009” (mémoire daté du 2 avril 2009, adressé par M. Treen au directeur général)
- Mémoire intitulé “Rapport de la Division de l’audit et de la supervision internes sur des dossiers appelant une enquête : janvier–20 mai 2009”, daté du 27 mai 2009 et adressé par M. Treen au directeur général
- Mémoire intitulé “Programme de travail de la Section de l’évaluation pour 2009, mise à jour”, daté du 6 mars 2009 et accompagné d’une note datée du 26 avril 2009 du directeur général à M. Treen

- IA/02/2009 : rapport d’audit interne “Examen des registres de risques de l’OMPI en ce qui concerne le projet relatif à la nouvelle construction”, daté du 19 mars 2009, avec mémorandum d’accompagnement daté du 2 mars 2009 de M. Treen au directeur général

Trois documents reportés depuis la douzième session du Comité d’audit (décembre 2008) :

Rapport d’audit interne : rapport d’audit n° IA/04/2009 de la Division de l’audit et de la supervision internes, intitulé “Audit relatif au contrôle d’accès aux ressources informatiques”, avec mémorandum interne d’accompagnement daté du 3 mars 2009 adressé par M. Treen au directeur général;

Rapport d’audit interne : rapport d’audit interne n° IA/01/2009 de la Division de l’audit et de la supervision internes, intitulé “Audit relatif au voyage et à l’administration des missions à l’OMPI”, avec mémorandum interne d’accompagnement daté du 11 mars 2009 adressé par M. Treen au directeur général; et

Rapport d’audit interne : rapport d’audit n° IA/03/2008 de la Division de l’audit et de la supervision internes intitulé “Rapport final sur l’examen d’opérations d’achat importantes à l’OMPI”, avec mémorandum interne d’accompagnement daté du 14 novembre 2008 adressé par M. Nick Treen au directeur général.

POINT 5 DE L’ODRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

a) États financiers de l’OMPI

États financiers de l’OMPI pour l’année se terminant le 31 décembre 2008, avec lettre d’accompagnement datée du 31 mars 2009 de M. P. Favatier au président du Comité d’audit de l’OMPI

b) Divulgence financière/Déclarations d’intérêts

- Lettre datée du 18 mai 2009 du directeur général au président du Comité d’audit de l’OMPI, et
- Document WO/CC/61/4 intitulé “Divulgence financière/Déclarations d’intérêts”. Rapport du directeur général à soumettre à la soixante et unième session ordinaire (vingt-deuxième session extraordinaire) du Comité de coordination de l’OMPI prévue les 15 et 16 juin 2009.

[Fin de l’annexe II et du document]